



Institute for War & Peace Reporting | Programme Justice internationale

Rapport spécial **Violence sexuelle en**
République démocratique du Congo



Rapport spécial **Violence sexuelle en
République démocratique du Congo**

Écrit par

Lisa Clifford, Peter Eichstaedt, Katy Glassborow, Katharina Goetze et Charles Ntiriyica

Édité par

Caroline Tosh et Yigal Chazan

Institute for War & Peace Reporting | The Netherlands

Octobre 2008

www.iwpr.net



Table des matières

Avant-propos	3
Au sujet d'IWPR Netherlands	3
Aucun signe annonciateur de la fin de l'épidémie Katharina Goetze	4
Les milices considérées comme les principaux auteurs des crimes Peter Eichstaedt	6
La stratégie d'enquête de la CPI sous le feu des critiques Katy Glassborow	8
La Cour de La Haye envisage de soutenir la justice locale Lisa Clifford et Charles Ntiryica	16

Photographies de couverture par Lisa Clifford

La guerre dans l'est de la RDC a chassé des milliers de civils de leurs foyers. Ces enfants ont été séparés de leurs familles et se sont réfugiés dans un orphelinat près de Rutshuru, dans la province du Nord Kivu.

Avant-propos

Les cas de violence sexuelle sont très répandus en République démocratique du Congo, RDC, où la population souffre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Une récente étude menée par la Berkeley-Tulane Initiative on Vulnerable Populations et le Centre international pour la justice transitionnelle, CIJT, a révélé que 23 pour cent des personnes interrogées ont déclaré avoir été témoins d'un acte de violence sexuelle et 16 pour cent d'entre elles ont rapporté avoir été victimes de violence sexuelle.

L'étude indique également que seuls 27 pour cent des gens dans l'est de la RDC et 28 pour cent à Kinshasa sont conscients de l'existence de la Cour pénale internationale, CPI, à La Haye. Pourtant, quatre chefs de milices locales sont poursuivis par la CPI pour des crimes de guerre comprenant la violence sexuelle, et leurs procès vont avoir lieu à La Haye. Ces procès, dont certains commenceront en 2009, auront un impact considérable sur le processus de justice et de réconciliation en RDC.

IWPR-Netherlands comble l'immense vide d'information au sujet de la Cour et de ses activités. Il relaie les informations cruciales au sujet de la CPI et des questions de justice vers la population de la RDC au moment où les premières affaires congolaises sont sur le point de démarrer.

La qualité des reportages en RDC est très mauvaise et les informations produites par les médias en général manquent de crédibilité. Une des raisons à cela est l'absence de journalistes qualifiés. Cela est dû au fait que les niveaux de formation sont faibles - conséquence d'un manque de ressources et de professeurs qualifiés. Une plainte constante du public est que l'information qu'il reçoit est inadaptée, non pertinente et manipulée.

En tant qu'organisation de développement des médias, IWPR a établi sa présence en RDC pour la première fois en 2007, établissant un réseau de

correspondants congolais qui travaillent en étroite coopération avec l'équipe éditoriale à La Haye pour produire des reportages équilibrés et indépendants au sujet des événements liés à la CPI en RDC et des questions de justice en général. Ces articles sont publiés en français et en anglais, et sont mis en ligne sur le site Internet d'IWPR où ils peuvent être téléchargés et réimprimés gratuitement par d'autres médias locaux ou internationaux.

Depuis 2007, le réseau de RDC a produit plus de 50 articles qui ont été publiés par de nombreux supports internationaux et congolais. IWPR a également conduit une formation sur les méthodes de reportages portant sur la justice internationale pour un groupe de 12 journalistes à Kinshasa en 2007. En octobre 2008, IWPR-NL a inauguré son émission de radio pilote en RDC, intitulée "Face à la justice". Il s'agit de la première émission diffusée dans le pays qui se consacre à la CPI et aux questions juridiques. Elle est diffusée en trois langues - français, lingala et swahili - à travers un réseau de plus de quatre-vingt dix stations de radio associées avec Search for Common Ground, le partenaire d'IWPR dans ce projet. Fin 2008, IWPR-NL conduira une autre session de formation dans la province du Nord Kivu, portant sur la manière d'effectuer des reportages sur des crimes de violence sexuelle.

Ce rapport spécial, Violence sexuelle en République démocratique du Congo, a été produit par le programme Justice internationale d'IWPR-Netherlands conjointement avec des journalistes congolais formés par l'IWPR, dont les reportages infatigables sur le terrain ont enrichi les articles en apportant une explication du contexte sur place ainsi qu'un reflet des perspectives locales, un ajout inestimable. Nous tenons à remercier spécialement nos journalistes sur le terrain Charles Ntiriyica, Jacques Kahorha et Taylor Toeka Kakala pour leur travail, souvent mené dans des circonstances très difficiles.

Au sujet d'IWPR Netherlands

Lancé en avril, IWPR-NL mène des projets de développement des médias en RDC, en Ouganda, au Soudan et dans les Balkans. Il fournit des formations pratiques intensives et des reportages approfondis destinés à améliorer les capacités des médias locaux.

La mission du réseau mondial d'IWPR est de construire la paix et la démocratie au moyen de médias libres et indépendants.

Pour de plus amples informations, appeler +31 (0)70 338 9016 ou voir www.iwpr.net

Aucun signe annonciateur de la fin de l'épidémie

L'année dernière, près de 40 000 victimes de violence sexuelle ont été prises en charge dans des centres médicaux de l'ONU ou de ses partenaires.

Par Katharina Goetze à Londres

Lors de la signature de l'accord de paix en République démocratique du Congo, en 2002, les espoirs étaient élevés que la terrible épidémie de crimes de violence sexuelle qui prévalait alors dans le pays prenne fin.

Au lieu de cela, elle ne fit qu'empirer, les soldats du gouvernement et les rebelles violant des centaines de milliers de filles et de femmes. Bien que le gouvernement congolais ait adopté en 2006 des lois plus sévères pour punir les crimes sexuels, les femmes continuent à être violées et les auteurs présumés relâchés.

Les cas de violence sexuelle en RDC augmentèrent de manière drastique au cours de la première guerre du Congo - à laquelle le renversement de Mobutu Sese Seko mit finalement un terme - et continuèrent ensuite à se répandre au cours de la deuxième guerre du Congo.

"Il y eut une envolée spectaculaire des cas de viol lorsque le conflit armé commença, au cours de la première guerre de 1996 à 1997 puis de la seconde guerre de 1998 à 2003," explique Anneke Van Woudenberg, chercheuse auprès de Human Rights Watch.

"Au cours de la deuxième guerre du Congo, il est devenu évident que le viol était utilisé comme une arme de guerre par tous les groupes armés, ce qui impliquait des conséquences désastreuses pour les victimes, mais également pour leurs familles et leurs communautés."

Selon certains experts, les victimes de viol étaient pour certaines encore des bébés ou de très jeunes enfants jusqu'à des grand-mères âgées de 80 ans. Certaines femmes furent violées par des groupes de soldats, alors que d'autres furent enlevées et retenues comme esclaves.

De nombreuses victimes ont été mutilées par leurs violeurs ou gravement blessées par des bâtons en bois ou même des fusils insérés dans leurs vagins.

Selon un rapport récemment publié par le All-Party Parliamentary group on the African Great Lakes, APPG, 38 000 personnes ont reçu l'année dernière un traitement pour des cas de violence sexuelle au sein de centres médicaux gérés par l'agence des Nations Unies pour les enfants ou ses partenaires. La plupart des experts pensent que ce nombre ne reflète qu'une partie des victimes.

Les provinces du Nord et du Sud Kivu, à la frontière entre la RDC et le Rwanda, qui sont ravagées par la guerre sont au centre de cette épidémie.

Une lettre rédigée par des groupes de femmes congolaises récemment remise au Conseil de sécurité de l'ONU

expliquait qu'en avril 2008, 880 cas de viol avaient été documentés par des groupes d'aide et les agences de l'ONU au Nord Kivu. La lettre estimait que les chiffres des viols représentaient uniquement un dixième des affaires ayant réellement eu lieu, étant donné que la plupart des viols ne font l'objet d'aucun rapport en raison de la peur, de la honte et de l'impunité qui y sont attachées.

L'obtention de chiffres exacts pour les cas de viol est l'un des principaux problèmes pour les chercheurs, indique Andrew Philip, d'Amnesty International, "De très nombreuses femmes et filles vivant dans des zones encore sous le contrôle de groupes armés craignent des représailles si elles essaient de parler ou de chercher une assistance médicale suite à des viols."

Le conflit dans les provinces instables du Kivu continue alors que les milices luttent pour prendre contrôle des riches gisements d'or, de diamants, de coltan et d'autres minerais dans l'est de la RDC.

Alors que près de deux douzaines de milices sont présentes dans les seuls Kivus, les principales armées sont l'armée congolaise, les troupes ethniques tutsies de Laurent Nkunda, et divers groupes ethniques d'insurgés hutus. Tous ont commis des crimes de violence sexuelle.

"Le viol a été utilisé comme une arme de guerre au Congo, comme une tactique des forces armées pour punir les communautés en raison de leur soutien supposé à leurs ennemis, pour faire une démonstration de contrôle ou instiller la peur," indique Van Woudenberg.

Les viols ont souvent lieu lors d'une attaque contre une communauté et sont utilisés pour intimider les villageois ou apporter une certaine gratification sexuelle aux soldats. Dans de nombreux cas, indique Philip, l'ethnicité semble être un facteur dans le choix des victimes.

Philip pense que la tolérance des commandants militaires envers le viol a permis à la violence sexuelle de devenir endémique, "En ce sens, je pense effectivement que la commission du viol est largement alignée sur les objectifs de la guerre."

L'utilisation du viol et de la violence sexuelle comme armes de guerre n'est pas un nouveau phénomène.

Au cours de la guerre en Bosnie, des viols de masse furent commis par des Serbes de Bosnie contre des femmes musulmanes.

De manière similaire, les milices hutues commirent des violences sexuelles à grande échelle contre les femmes tutsies lors du génocide rwandais de 1994.

Selon les estimations des Nations Unies, de 250 000 à 500 000 femmes furent violées au cours des 3 mois de conflit au Rwanda, provoquant, quatre ans plus tard, la condamnation par le Tribunal pénal international pour le Rwanda de l'ancien maire d'un village rwandais, Jean-Paul Akayesu, pour viol comme acte de génocide.

Ce verdict n'empêcha cependant pas le viol de milliers de femmes lors de la guerre civile en Sierra Leone qui se poursuivit jusqu'en 2001.

Bien que les cas du Rwanda et de la Sierra Leone soient difficiles à comparer avec le Congo d'un point de vue statistique, Van Woudenberg indique que le résultat a été le même, "La violence sexuelle a été utilisée comme une arme de guerre dans ces trois cas, ce qui a résulté en d'affreuses souffrances pour des dizaines de milliers de femmes et de filles."

Selon un rapport de la mission des Nations Unies au Congo, la vaste majorité des viols enregistrés au cours de la première moitié de l'année 2007 semblent avoir été commis par les troupes gouvernementales et la police.

Human Rights Watch, a cependant noté que l'identification des auteurs présumés pouvait être difficile parce qu'ils cachent souvent leur véritable identité en portant d'autres uniformes pour éviter d'être repérés.

L'impunité dont bénéficient les soldats suite au viol de civils a également augmenté la proportion de crimes à caractère sexuel commis par des civils.

Certains groupes d'aide ainsi que des responsables de l'ONU ont rapporté qu'en 2004, seuls près de 13 pour cent de tous les viols avaient été commis par des civils. Trois ans plus tard, les chiffres avaient atteint 40 pour cent.

Pernille Ironside, spécialiste de la protection auprès de l'UNICEF en RDC a indiqué que les enfants sont souvent visés par des civils, "Dans certaines zones, pas moins de la moitié des victimes sont des enfants."

Bien que les lois relatives au viol aient été renforcées en 2006 en RDC, le statut légal des victimes reste faible en raison de la rareté des lourdes peines.

Le nombre d'accords passés en dehors du tribunal – souvent arbitrés par des chefs de tribus ou des responsables locaux – a augmenté.

De tels arrangements ne font pas que violer le droit civil et militaire, ils anéantissent également les efforts visant à contrôler l'épidémie de viol.

"Ces arrangements sont un problème majeur parce qu'ils vont rarement dans le sens de l'intérêt de la victime," a indiqué le coordinateur de l'APPG, Stephen Carter. "On sait que certains hommes mettent des chèvres de côté

comme indemnisation avant même de violer une fille. C'est un signe de l'écroulement total de l'État de droit, où les gens n'ont pas d'autre système."

Mais la popularité de tels accords est compréhensible, selon Philip, étant donné que beaucoup de victimes sont réticentes à aller devant le tribunal.

Etant donné que la plupart des magistrats n'ont pas été bien formés, sont sous-payés, et qu'ils ne sont pas très enclins à aider les victimes de viol, il y a un gros manque de confiance dans le système judiciaire.

Les femmes sont également chroniquement sous-représentées au sein du personnel judiciaire et doivent affronter les juges, procureurs et policiers masculins qui ont souvent une compréhension limitée de la violence sexuelle, selon certains experts.

L'inefficacité des tribunaux congolais est illustrée par le faible nombre de condamnations.

Même si les victimes voulaient faire face à un procès, pour nombre d'entre elles, les frais réclamés par les procureurs et les juges, qu'ils soient légaux ou autres, sont prohibitifs.

Les difficultés sont aggravées pour ceux qui vivent à la campagne et qui doivent effectuer des trajets longs et coûteux pour se rendre devant les tribunaux situés dans les villes.

Apporter la preuve d'un viol devant un tribunal peut être difficile, le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'Homme a donc introduit un certificat médical standardisé voué à simplifier le processus. Mais selon Carter, il semblerait que cela ait compliqué les problèmes étant donné que les juges réclament désormais les certificats, qui ne sont pas toujours disponibles, avant de s'occuper des affaires de viol.

Alors que l'impunité joue un rôle dans l'épidémie de viol, les motifs des crimes peuvent varier.

Pour son documentaire, *The Greatest Silence*, la cinéaste Lisa F Jackson avait interviewé des membres de milice qui avaient admis de nombreux viols. Certains avaient perdu le fil du décompte de femmes qu'ils avaient violées, mais l'un d'entre eux avait estimé que ce chiffre pouvait atteindre 25.

"Personne ne les poursuit et quand je les ai interrogés sur le droit, ils m'ont juste ri au nez," indique Jackson. "Visiblement, il y a un autre droit dans la brousse, ils trouvent ça normal s'ils ont besoin d'une femme et que leurs épouses ne sont pas là.

"Certains des... miliciens auxquels j'ai parlé ont indiqué que cela leur donnait de la force avant la bataille. L'un d'entre eux m'a même dit que si sa femme était violée pour sauver le Congo, il n'interviendrait pas."

Il existe des preuves que certains auteurs de violence sexuelle sont forcés à commettre ces crimes.

“Nous avons obtenu un très petit nombre de témoignages de combattants de groupes armés, qui disaient que leurs commandants “s’attendaient” à ce qu’ils violent [et] que les rations de nourriture pouvaient être retenues ou réduites s’ils ne violaient pas,” indique Philip. “Cela semble être plus particulièrement le cas avec les enfants soldats que les commandants cherchent à brutaliser.”

Quelques soient les motifs, les attaques continuent à un rythme inquiétant. Dans certains villages, les femmes et les enfants sont si nombreux à avoir été victimes de violence sexuelle que le viol a perdu son caractère stigmatisant et que le soutien aux victimes s’est intensifié, comme l’indiquent certains experts.

Ils expliquent que des groupes d’aide locaux jouent un rôle important dans la sensibilisation des communautés et la reconstruction des familles.

Mais alors que le conflit s’étend, la plupart ont le sentiment qu’ils ne peuvent pas empêcher les crimes de continuer ou de déstabiliser des communautés, d’accroître les divisions ethniques et d’entraver la réconciliation.

“Le viol coûte moins cher que les balles et il a un effet plus durable,” indique Jackson. “Il provoque un effet de vague qui se répercute sur plusieurs générations.”

Les milices considérées comme les principaux auteurs des crimes

La prévalence de groupes armés dans l’est du Congo est liée à une recrudescence des cas de viols.

Par Peter Eichstaedt à Goma

“Nous avons rencontré des soldats,” fut la simple description faite par Honorine Kavugho de la manière dont elle devint l’une des incalculables milliers de femmes à avoir été brutalement violée dans l’est de la République démocratique du Congo, RDC.

Kavugho, une mère de huit enfants âgée de 33 ans parle la voix pleine d’émotion, essuyant ses larmes alors qu’elle décrit son trajet vers la ville de Butembo dans la province du Nord Kivu, aux côtés de 30 personnes voyageant de manière précaire sur le haut d’un camion chargé de marchandises, avant d’être attaquées par des hommes armés en embuscade, qui tuèrent la plupart des passagers du véhicule.

“Les soldats se cachaient dans la brousse et en dessous d’un pont. Ils m’ont poignardée dans le cou,” a-t-elle dit. “Ils nous ont emmenés dans leurs bunkers et nous y avons passé quatre jours. Un enfant de deux ans a été tué. Ils ont pris nos vêtements et notre argent.”

Kavugho transportait l’équivalent de 2500 dollars US pour acheter des biens qu’elle espérait vendre à son retour à Goma, le centre administratif du Nord Kivu.

Elle fut violée à plusieurs reprises pendant quatre jours par un groupe de soldats dirigé, en toute ironie, par une femme commandant, nommée Chantal.

Une fois que les soldats en eurent assez d’elle, elle fut relâchée. Kavugho explique que Chantal a déclaré qu’elle pouvait “aller mourir chez elle”.

Kavugho ne mourut finalement pas. Mais l’accueil qu’elle reçut chez elle fut pire que la mort, comme elle l’explique.

“Quand je suis rentrée chez moi, mon mari m’a rejetée et ma famille aussi,” indique-t-elle. “Je ne savais pas si j’étais encore en vie”.

“Il a dit qu’il ne partagerait plus jamais rien avec moi. Il m’a traitée de femme de soldat, de rebelles, de criminels.”

Bien que l’attaque ait eu lieu en 2003, Kavugho a un souvenir permanent du viol – la fille à laquelle elle a donné naissance par la suite. Cette petite fille est la plus jeune de ses enfants, qui ont tous été élevés dans la rue.

Pour maintenir sa famille en vie, Kavugho mendie.

“Maintenant ils meurent de faim,” a-t-elle indiqué.

Comme si la violence à laquelle elle a survécu ne suffisait pas, Kavugho s’est vu diagnostiquer le virus du VIH, ce qui l’a plongée dans un profond désespoir.

“Toute ma vie est faite de colère,” a-t-elle dit. “Ma famille m’a rejetée comme si j’avais tué quelqu’un. Je dis à mes enfants que dans la vie, il n’y a pas d’espoir. Il faut s’occuper de soi-même. Il faut faire du mieux que vous pouvez.”

La plupart des hommes commettant des actes de violence sexuelle sont affiliés aux nombreuses milices armées de

“Nous avons rencontré des soldats,” fut la simple description faite par Honorine Kavugho de la manière dont elle devint l’une des incalculables milliers de femmes à avoir été brutalement violée dans l’est de la République démocratique du Congo, RDC.

Kavugho, une mère de huit enfants âgée de 33 ans parle la voix pleine d’émotion, essuyant ses larmes alors qu’elle décrit son trajet vers la ville de Butembo dans la province du Nord Kivu, aux côtés de 30 personnes voyageant de manière précaire sur le haut d’un camion chargé de marchandises, avant d’être attaquées par des hommes armés en embuscade, qui tuèrent la plupart des passagers du véhicule.

“Les soldats se cachaient dans la brousse et en dessous d’un pont. Ils m’ont poignardée dans le cou,” a-t-elle dit. “Ils nous ont emmenés dans leurs bunkers et nous y avons passé quatre jours. Un enfant de deux ans a été tué. Ils ont pris nos vêtements et notre argent.”

Kavugho transportait l’équivalent de 2500 dollars US pour acheter des biens qu’elle espérait vendre à son retour à Goma, le centre administratif du Nord Kivu.

Elle fut violée à plusieurs reprises pendant quatre jours par un groupe de soldats dirigé, en toute ironie, par une femme commandant, nommée Chantal.

Une fois que les soldats en eurent assez d’elle, elle fut relâchée. Kavugho explique que Chantal a déclaré qu’elle pouvait “aller mourir chez elle”.

Kavugho ne mourut finalement pas. Mais l'accueil qu'elle reçut chez elle fut pire que la mort, comme elle l'explique.

“Quand je suis rentrée chez moi, mon mari m’a rejetée et ma famille aussi,” indique-t-elle. “Je ne savais pas si j’étais encore en vie”.

“Il a dit qu’il ne partagerait plus jamais rien avec moi. Il m’a traitée de femme de soldat, de rebelles, de criminels.”

Bien que l’attaque ait eu lieu en 2003, Kavugho a un souvenir permanent du viol – la fille à laquelle elle a donné naissance par la suite. Cette petite fille est la plus jeune de ses enfants, qui ont tous été élevés dans la rue.

Pour maintenir sa famille en vie, Kavugho mendie.

“Maintenant ils meurent de faim,” a-t-elle indiqué.

Comme si la violence à laquelle elle a survécu ne suffisait pas, Kavugho s’est vu diagnostiquer le virus du VIH, ce qui l’a plongée dans un profond désespoir.

“Toute ma vie est faite de colère,” a-t-elle dit. “Ma famille m’a rejetée comme si j’avais tué quelqu’un. Je dis à mes enfants que dans la vie, il n’y a pas d’espoir. Il faut s’occuper de soi-même. Il faut faire du mieux que vous pouvez.”

La plupart des hommes commettant des actes de violence sexuelle sont affiliés aux nombreuses milices armées de la région, indiquent des experts tels que Devote Musafire, conseiller principal de Hope in Action, un groupe d’aide à Goma.

Musafire a expliqué que ces paramilitaires sont généralement loin de toute influence de contrôle telles que la famille et qu’ils se comportent “comme des animaux”, en grande partie parce qu’ils savent qu’ils peuvent s’en sortir indemnes après leurs crimes.

“L’impunité existe,” indique Musafire. “Ils savent qu’ils peuvent violer et que personne ne va les arrêter. Rien ne va arriver. Ils savent que c’est un crime, mais ils savent aussi que l’impunité est réelle.”

La violence sexuelle dans cette partie de la RDC s’est tellement répandue qu’elle est désormais commise de manière ordinaire par les civils tout comme les combattants, a expliqué Françoise Kahindo, directrice de Union for Life Against HIV, UNIVI. Son organisation travaille avec des femmes telles que Kavugho qui ont contracté le virus du sida des suites d’un viol.

“Certaines sont violées par des soldats, et d’autres par des civils,” a indiqué Kahindo, notant que la violence des milices a conduit à une épidémie générale de violence dans l’ensemble de la société.

En même temps, a-t-elle dit, “le premier problème est la présence d’autant de groupes armés. Ils vous arrêtent et vous violent. Le problème c’est la guerre”.

Un accord de paix signé en janvier par plus de 20 factions armées dans la région n’a pas vraiment aidé à juguler la violence sexuelle, a indiqué Kahindo.

“Cela n’a rien changé. Le nombre de combattants a diminué, mais les troupes sont encore en position. Alors lorsque les gens doivent sortir pour se nourrir ou faire des affaires, c’est là qu’ils sont violés,” a-t-elle expliqué. “Maintenant ça s’est étendu au reste de la communauté.”

Elle a précisé que des croyances dangereuses et erronées aidaient à répandre ce mal, indiquant, “Certains [hommes] pensent que s’ils ont le sida, et qu’ils couchent avec une fille de deux ou trois ans, ils peuvent être guéris.”

Souvent, indique-t-elle, les cas de violence sexuelle sont le résultat d’une interaction sociale, “Nombre de jeunes filles sortent avec des soldats, en raison de la pauvreté. Cela contribue à la propagation du VIH.”

De telles femmes sont confrontées à de multiples problèmes, selon Kahindo.

“Elles souffrent deux fois. Le premier choc est du à l’acte-même. L’acte de viol. Il touche toutes les femmes, des plus jeunes à celles [qui ont atteint] la soixantaine. Le deuxième choc est du au fait d’être une victime du VIH. Certaines sont mutilées.”

La stratégie d'enquête de la CPI sous le feu des critiques

Plusieurs anciens employés de la Cour, ainsi que des activistes rapportent que des problèmes dans les procédures d'enquête à la Cour pénale internationale font que de nombreux cas de crimes sexuels sont laissés de côté.

Par Katy Glassborow à La Haye

Plusieurs anciens employés de la Cour ainsi que des groupes de défense des droits de l'Homme indiquent qu'une approche déficiente de la poursuite des crimes de violence sexuelle à la Cour pénale internationale, CPI, a eu pour effet que de nombreuses atrocités sont restées impunies.

D'anciens enquêteurs de la CPI ont indiqué à l'IWPR que les analyses et la préparation efficace avaient été insuffisantes en amont des missions d'enquêtes visant à révéler les violations des droits de l'Homme commises en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Soudan.

Des groupes travaillant sur les questions juridiques sexospécifiques ont expliqué que cette approche signifie que les charges les plus adéquates ne sont pas toujours portées contre les auteurs présumés de crimes de guerre. Ils ont ajouté que trop peu de chefs d'accusation de violence sexuelle – souvent complexes et difficiles à prouver – sont retenus.

Cependant, le Procureur a expliqué que ses ressources limitées font qu'il n'est pas en mesure de poursuivre tous les crimes qu'un individu peut être soupçonné d'avoir commis, mais seulement une sélection. Il a également insisté sur le fait que son bureau a fait des efforts pour instruire des chefs d'accusation de violence sexuelle, en s'assurant que tous les enquêteurs étaient formés sur la manière de mener un entretien avec les victimes, avant leur déploiement sur le terrain.

Avant qu'une enquête ne soit menée à la CPI, le Procureur décide souvent quelle approche il va adopter relativement à cette enquête, après avoir passé en revue les documents provenant des ONG locales et internationales, des agences des Nations Unies, des organes gouvernementaux, des systèmes judiciaires et de la police militaire.

Une fois que ces informations préliminaires ont été rassemblées et passées en revue, les enquêteurs se voient signifier les auteurs présumés et les incidents particuliers sur lesquels se concentrer, tels que des attaques spécifiques sur les villages, des meurtres de masse ou le transfert forcé de civils.

Cependant, étant donné la forte pression qui pèse sur la CPI d'intervenir dans des pays imbriqués dans un conflit ou qui en sortent tout juste, les anciens enquêteurs ont

expliqué qu'ils avaient été envoyés pour enquêter avant même qu'une analyse adéquate de ces informations n'ait pu être complétée.

En raison du fait que les enquêteurs sont envoyés dans un pays pour collecter des preuves uniquement sur une série particulière de crimes, commis dans des endroits précis et à des dates précises, les anciens employés de la Cour expliquent que cela signifie que les autres atrocités sont souvent ignorées.

Ils ont expliqué que même si les enquêteurs tombent sur des preuves d'autres crimes qui ne sont pas sur leur liste de départ, le manque de temps les empêche d'enquêter correctement à leur sujet, ce qui signifie que les auteurs présumés de tels crimes sont moins susceptibles d'être inculpés.

MANQUE DE PRÉPARATION EN AMONT DES ENQUÊTES

Un problème majeur cité par d'anciens enquêteurs de la CPI est qu'ils ont été envoyés dans des pays pour récolter des preuves sans disposer du temps nécessaire pour réexaminer les informations déjà récoltées par d'autres sources opérant sur le terrain.

En tant que jeune institution, la CPI subit une énorme pression pour faire ses preuves et apporter la justice aux pays qui ne peuvent pas ou ne veulent pas poursuivre les graves crimes de guerre sur le plan national.

D'anciens enquêteurs ont indiqué qu'en conséquence de cela, les procureurs les ont lâchés sur le terrain avant même qu'ils n'aient pu rassembler et analyser les informations existantes de manière approfondie.

“Nous ne disposions pas du temps suffisant pour la collecte préliminaire d'informations,” explique Martin Witteveen, qui a travaillé comme enquêteur de la CPI en Ouganda, le premier pays à avoir fait l'objet d'une enquête de la part de la toute jeune cour.

“Le Procureur voulait pouvoir émettre des actes d'accusation dans l'année, mais le succès d'une enquête dépend des premières phases de la collecte d'informations et de l'analyse.”

Les anciens employés de la CPI ont expliqué que les enquêteurs envoyés au Soudan pour enquêter sur les atrocités du Darfour ont déclaré qu'ils avaient été poussés à commencer leurs enquêtes avant d'avoir eu le temps d'examiner la documentation existante.

Avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies, CS, n'ait renvoyé la situation du Darfour à la CPI en mars 2005, une commission d'enquête de l'ONU avait été envoyée sur place pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme. La commission avait conclu que le gouvernement et les milices "janjaouid" avaient systématiquement recouru au viol et à la violence sexuelle au Darfour. Les femmes et les enfants étaient réduits en esclavage, et les filles soumises à des viols en réunion dès l'âge de 10 ans.

"Les cas de viols par les Janjaouid et les soldats gouvernementaux aux environs de ces camps [de déplacés] ont été suffisamment nombreux pour susciter la crainte chez les femmes et les filles, qui de ce fait ne s'aventurent pratiquement plus à l'extérieur," indique le rapport de la commission.

Alors que ces conclusions furent transmises à la CPI, d'anciens employés de la Cour indiquent que le Procureur céda à ce qui fut perçu comme des critiques extérieures selon lesquelles il n'avancait pas assez rapidement, et lança les enquêtes avant qu'une planification suffisante n'ait été faite.

D'anciens employés de la cour ont expliqué qu'une analyse supplémentaire aurait du avoir lieu sur le plan interne avant que les enquêteurs ne soient envoyés sur place. Selon eux, la conséquence en a été que les interviews avec des victimes de violence sexuelle n'ont pas été planifiées de manière spécifique comme partie intégrante des enquêtes.

Les anciens enquêteurs ont expliqué que les preuves de ces abus sont uniquement apparues lorsqu'ils parlèrent aux survivants des souffrances qu'ils avaient endurées lors de crimes faisant partie des incidents sur lesquels le Procureur voulait enquêter.

Ceux ayant travaillé sur diverses affaires indiquent également qu'on leur demanda de changer de direction au milieu des enquêtes pour se focaliser sur une différente série d'incidents et de crimes. Cela reflétait un manque général de direction stratégique, et eut pour conséquence que le temps limité dont ils disposaient ne fut pas utilisé de manière efficace.

"Vous pouvez démarrer en cherchant A et finir par trouver B, qui peut être une meilleure base pour les poursuites, mais si vous changez ce que vous cherchez, cela gâche du temps étant donné que vous ne mettez pas à profit ce que vous avez récolté," a indiqué un ancien employé de la CPI.

Ceux qui enquêtaient sur les crimes de guerre en RDC ont exprimé leur frustration qu'un jour, sans explication, les procureurs avaient dit à l'équipe enquêtant sur un

ancien chef de l'Union des patriotes congolais, UPC, Thomas Lubanga, d'abandonner un travail d'enquête d'un an et demi et de se concentrer uniquement sur l'utilisation d'enfants soldats.

Ils ont également expliqué qu'au cours d'enquêtes sur des incidents tels que des meurtres de masse dans un village, ils avaient également trouvé des preuves de torture, pillage, viol et réduction en esclavage.

"Ce fut bizarre et surprenant," indique un ancien enquêteur. "Nous avons enquêté sur des meurtres, des attaques sur des villages, la circulation d'armes illégales – mais un jour une décision fut prise de se focaliser sur les enfants soldats."

Le même ex-employé a expliqué qu'il pensait que cela pouvait avoir été dû au fait que l'enquête avait déjà pris longtemps, et que le Procureur voulait avoir quelque chose à présenter devant la Cour aussi vite que possible.

"Pendant un an et demi, nous n'avons pas fait qu'enquêter sur l'utilisation d'enfants soldats – la violence sexuelle faisait partie de l'enquête d'ensemble – mais la décision de prendre cette orientation a fait que toutes les choses que nous avons faites au cours de l'année et demie écoulée avaient disparu," indique-t-il.

"Je ne peux pas me rappeler comment et quand l'explication a été donnée mais il était important que le [Bureau du Procureur] présente une affaire devant la Cour."

Christine Chung, ancien premier substitut du Procureur à la CPI qui dirigea les enquêtes de l'Accusation en Ouganda et en RDC, a reconnu que ce dernier était soumis à une certaine pression pour que les affaires commencent.

Cependant, elle a indiqué à l'IWPR que cette pression n'avait pas affecté les enquêtes de manière défavorable.

"La pression pour commencer des affaires était bien réelle, mais n'a pas entraîné de détérioration de la planification des enquêtes sur les crimes de violence sexuelle," a-t-elle indiqué, insistant sur le fait que de nombreux obstacles rencontrés étaient dus au manque de sécurité sur le terrain.

"Le Bureau du Procureur se prépare pendant longtemps avant les enquêtes – beaucoup trop longtemps selon de nombreuses personnes – [et] à un certain moment, il faut aller sur le terrain."

Béatrice Le Fraper du Hellen, du Bureau du Procureur à la CPI, BdP, indique que dans les enquêtes initiales, l'idée prévalait que pour construire l'institution, la chose la plus importante était de commencer les affaires.

"Il y avait un fort travail d'analyse pour découvrir les situations des crimes les plus graves...et commencer dès que possible. L'idée était que si nous voulions que la Cour commence, il était hors de question que nous

fassions des années d'enquêtes sans arriver à monter une affaire. Une fois que nous avons des preuves suffisantes, il faut avancer.”

Les critiques et les insiders conviennent que les choses ont changé pour le mieux dans les récentes enquêtes telles que celle portant sur la République centrafricaine, RCA, où la préparation réalisée avant que les enquêteurs ne soient déployés sur le terrain a été beaucoup plus poussée que lors des précédentes enquêtes,

“Nous avons un bureau hors siège en RCA et tout était prêt avant que nous ayons annoncé l'enquête. Nous avons déjà identifié les endroits où nous voulions enquêter, la planification a donc été bien faite,” indique Le Fraper.

ACCENTUATION RESTREINTE DES ENQUÊTES

Selon les anciens enquêteurs, une stratégie commune utilisée par les procureurs de la CPI est de demander aux enquêteurs de se focaliser sur une série limitée d'incidents qui ont été relatés par des organisations sur le terrain, tels que le pillage d'un village par exemple.

Mais ils notent que le fait de se concentrer sur une série restreinte d'incidents implique que les autres crimes ne feront jamais pleinement l'objet d'enquêtes ou de poursuites.

Entre-temps, certains groupes de défense des droits de l'Homme accusent le Procureur de chercher à garantir des condamnations rapides, plutôt que de s'efforcer à traiter une série représentative de crimes commis au cours d'un conflit donné.

Dans le cas de l'insurrection dans le nord de l'Ouganda – qui a été renvoyée à la CPI par le gouvernement du pays au début de l'année 2004 – les procureurs ont rendu très tôt une décision visant à orienter les enquêtes autour de ce qu'ils considèrent comme les six attaques les plus brutales commises par l'Armée de résistance du seigneur, ARS, dans le nord du pays depuis 2002.

Avant le début des enquêtes, les analystes au sein du BdP reçurent des documents des ONG locales et de centres de réhabilitation où des enfants qui avaient été enlevés puis retenus prisonniers et utilisés comme enfants soldats, porteurs et esclaves sexuels s'étaient regroupés à leur sortie de la brousse. Ils rassemblèrent également des éléments de preuve provenant des autorités ougandaises, qui avaient documenté les actions de l'ARS au cours des 20 dernières années, et étudièrent des articles de journaux écrits au sujet des attaques.

Après avoir rassemblé l'ensemble des preuves, les procureurs décidèrent de limiter leurs enquêtes à six incidents. Cette décision – prise à la fin du mois de septembre 2004, après seulement quatre semaines passées dans le pays – ne fut jamais modifiée.

“Rien d'autre que ces six incidents ne fit [jamais] l'objet d'une enquête,” indique Witteveen.

Un an plus tard, en juillet 2005, des mandats d'arrêt furent émis contre cinq membres de l'ARS pour 33 chefs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Malgré l'existence de preuves selon lesquelles les crimes de violence sexuelle avaient été généralisés au cours du conflit de 20 ans, seuls deux des commandants principaux furent inculpés pour de tels crimes.

Le chef de l'ARS Joseph Kony est accusé de réduction en esclavage sexuel, de viol et d'avoir ordonné des viols, alors que son adjoint Vincent Otti – qui est aujourd'hui décédé selon l'ARS – est accusé de réduction en esclavage sexuel et d'avoir ordonné des viols.

Les enquêteurs disent que parce que les enquêtes étaient si précisément ciblées, les crimes de violence sexuelle ne firent pas l'objet d'une attention particulière.

“Rétrospectivement, nous aurions du faire mieux par rapport aux charges thématiques [pour les crimes systématiques commis par l'ARS tout au long du conflit], tels que les crimes sexuels et l'utilisation d'enfants soldats,” a déclaré Witteveen.

Il a expliqué qu'alors que le viol et la réduction en esclavage sexuel n'avaient pas spécifiquement fait l'objet d'enquêtes, les preuves de ces crimes avaient été découvertes lorsque les enquêteurs avaient interrogé des filles pour rassembler des informations au sujet des incidents faisant l'objet de l'enquête.

Lors des interviews, les filles avaient également parlé aux enquêteurs de la violence sexuelle dont elles avaient souffert. Un système complexe de réduction en esclavage sexuel était alors apparu, selon lui.

“Les filles ne furent pas dispersées au hasard parmi les commandants, [elles] étaient utilisées comme domestiques dans les maisons, puis montèrent en rang et furent données aux commandants pour leur plaisir sexuel,” indiqua Witteveen.

“Ce qu'elles étaient autorisées à faire, ce qu'elles étaient forcées de faire, et à quel âge était parfait et prévu par écrit – c'était orchestré, réfléchi et exposé dans des règles.”

C'est seulement en raison du fait que les enquêteurs découvrirent ces preuves alors qu'ils suivaient d'autres pistes que les crimes sexuels se sont retrouvés sur les actes d'accusation de Kony et Otti.

Mais Le Fraper défend la politique de l'Accusation, expliquant à l'IWPR qu'il est impossible d'enquêter pendant des années et de tout récolter.

“Lors de la phase d'analyse, nous collectons [des informations provenant] de sources ouvertes, des communications, des rapports d'ONG et à partir de là, nous essayons de voir quelle a été la période la plus

marquée par les plus nombreux cas de violence, et quelle région [a souffert le plus]. Puis nous sélectionnons quelques incidents et c'est de là que vient la frustration des enquêteurs, et je la comprends entièrement," a-t-elle indiqué.

"Mais nous devons établir les critères et l'orientation de l'enquête, et nous ne pouvons que sélectionner quelques incidents; nous avons besoin d'une bonne sélection et ne pouvons pas enquêter sur des centaines d'incidents similaires.

"[La procédure] n'est probablement pas parfaite et peut être critiquée, mais à un moment, nous devons choisir les incidents qui [réflètent] nos propres preuves."

Elle explique que les enquêtes ciblées tiennent une place centrale dans la manière dont les enquêteurs de la CPI travaillent.

Le Fraper indique que la CPI a retenu les leçons des affaires ayant eu lieu devant les tribunaux pénaux internationaux qui lui ont précédé, tels que le procès de l'ancien président serbe Slobodan Milošević au tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, TPIY.

Cela prit six ans au Tribunal pour préparer les trois actes d'accusation séparés contre Milošević, couvrant les crimes commis en Bosnie, en Croatie et au Kosovo dans l'intervalle de presque une décennie. L'accusé mourut dans la quatrième année de son procès, avant qu'un jugement n'ait été rendu.

Le Fraper du Hellen indique qu'à l'inverse, la politique de l'Accusation à la CPI est de mener des enquêtes en quelques mois, impliquant aussi peu de témoins et d'incidents que possible.

"En Ouganda, il était question d'établir un équilibre entre la couverture de la plus grande panoplie de crimes, ce qui est un des principaux principes directeurs de la stratégie de l'Accusation, et de conduire une enquête ciblée sur une courte période pour que les charges soient prêtes contre les personnes considérées comme les principaux responsables," a-t-elle expliqué.

Chung convient qu'il n'est pas possible d'enquêter sur toutes les pistes.

"Si c'était la pratique [du Bureau du procureur], aucune victime de violence sexuelle n'obtiendrait de justice dans les délais," a-t-elle indiqué.

OPPORTUNITÉS MANQUÉES

Les anciens enquêteurs indiquent qu'une approche différente des enquêtes aurait pu mener à ce que plus de charges de violence sexuelle soient retenues en lien avec les conflits en RDC et en Ouganda.

Witteveen a déclaré qu'en Ouganda, d'avantage de preuves de crimes de violence sexuelle auraient pu être rassemblées si l'enquête avait été élargie.

"Nous avons interrogé un grand nombre d' "épouses" (filles forcées à vivre avec des hommes de l'ARS plus âgés) mais les questions étaient orientées sur leur relation avec les commandants, et non pas sur le viol et la réduction en esclavage sexuel," a-t-il indiqué. "Nous n'aurions pas dû nous limiter à cette sorte de témoin – nous aurions dû élargir le champ pour parler à d'autres victimes de violence sexuelle."

Il a ajouté que le personnel de la CPI avait manqué une occasion de refléter la nature prétendument organisée des crimes à caractère sexuel commis par l'ARS.

Alors que les crimes sexuels se trouvent sur deux des actes d'accusation contre l'ARS, nombre d'observateurs indiquent qu'ils ne montrent en aucun cas la violence sexuelle systématique et généralisée qui était une caractéristique du conflit.

Le mandat d'arrêt contre Kony, par exemple – qui a été profondément modifié, vraisemblablement pour protéger l'identité des victimes – suggère que le chef d'inculpation de réduction en esclavage sexuel retenu contre lui porte uniquement sur un incident spécifique ayant eu lieu en 2003.

Brigid Inder, directrice de Women's Initiatives for Gender Justice, WIGJ, convient qu'une occasion a été manquée. Selon elle, chacun des commandants de l'ARS inculpés aurait pu l'être pour viol comme crime contre l'humanité parce qu'ils étaient tous actifs dans la supervision et la mise en œuvre de cet acte.

Les observateurs indiquent que le fait de ne pas poursuivre les crimes sexuels, quand les preuves existent qu'ils ont été commis, envoie un message nuisible.

"C'est dangereux parce que cela provoque l'exclusion des victimes qui n'ont pas le sentiment d'être reconnues comme telles pour les crimes dont elles ont souffert, et revient à envoyer le message que les crimes de violence sexuelle ne sont pas des crimes," a indiqué Binaifer Nowrojee, directrice de l'Open Society Initiative for East Africa.

Elle accuse les procureurs de la CPI d'avoir adopté une approche étroite dans l'administration de la justice internationale, en se focalisant sur les crimes individuels afin de garantir les condamnations, plutôt que de poursuivre une série plus large de crimes et d'établir un récit plus large de tout ce qui s'est passé.

Mais Le Fraper du Hellen maintient que la nature systématique des crimes sexuels a été couverte dans les charges contre Kony, qui est selon elle accusé d'avoir ordonné l'enlèvement des filles pour les distribuer comme récompense aux commandants.

En attendant, Chung indique que l'enquête en Ouganda s'est focalisée sur des crimes sexuels systématiques beaucoup plus que toute enquête préalable présentée devant tout autre tribunal pénal international.

Cependant, elle a souligné qu'afin d'inculper chacun des officiers de l'ARS pour le crime de réduction en esclavage sexuel, la participation active à la politique criminelle de réduction en esclavage sexuel ainsi que sa mise en œuvre doivent être prouvées. Bien que les preuves de l'implication d'autres commandants aient émergé plus tard, cela ne fut pas développé de manière adaptée jusqu'à ce que les Procureurs soumettent leurs preuves aux juges et requièrent des mandats d'arrêt, a-t-elle expliqué.

Des groupes de défense des droits de l'Homme ont également appelé à ce que d'avantage de charges soient retenues contre Lubanga, condamnant la décision d'inculper le chef de milice uniquement par rapport à l'utilisation d'enfants soldats, et enjoignant les procureurs à enquêter sur les meurtres, les viols et la torture qui ont été selon eux perpétrés par tous les groupes armés en RDC.

A partir de la même série d'enquêtes dans le district de l'Ituri en RDC, l'adjoint de Lubanga, Bosco Ntaganda, a été inculpé pour des crimes similaires à ceux de son chef – enrôlement, conscription et utilisation d'enfants soldats pour les faire participer aux combats au sein de l'UPC. Comme Lubanga, il n'a pas été accusé de crimes de violence sexuelle.

Inder a indiqué à l'IWPR que les premières séries d'enquêtes en Ituri n'avaient pas réussi à retenir les charges de viol et d'autres formes de violence sexuelle commises par les groupes de milice parce qu'elles n'avaient pas été bien conduites et qu'elles manquaient de rigueur.

“Les premières enquêtes n'ont pas suivi les pistes de violence sexuelle, de viol et de réduction en esclavage sexuel et n'ont pas réussi à développer des relations communautaires avec les ONG locales de femmes qui auraient pu faciliter l'accès aux victimes et aux témoins,” a-t-elle indiqué.

Elle a expliqué que la RDC était internationalement connue comme ayant parmi les taux les plus élevés de crimes de violence sexuelle dans le monde.

“Nous avons documenté plus de 112 affaires de crimes à caractère sexuel en Ituri, dont 31 interviews liées à la commission de violence sexuelle par l'UPC,” a-t-elle dit.

Inder a expliqué à l'IWPR que son équipe avait transmis ces preuves aux procureurs en août 2006, et avait communiqué des contacts de femmes désireuses d'être interviewées, qui étaient capables d'identifier les commandants impliqués dans les attaques, et de témoigner au sujet de l'étendue de la violence sexuelle commise.

“[Les procureurs] ont ignoré ces informations et n'ont jamais enquêté sur les crimes à caractère sexuel commis par l'UPC,” a indiqué Inder.

D'anciens enquêteurs en RDC ont indiqué que leurs équipes étaient désireuses d'enquêter sur la violence

sexuelle et d'identifier de nouvelles pistes dans les limites des incidents sur lesquels ils avaient été chargés d'enquêter.

“Nous savions que lors de la commission de meurtres, des viols avaient eu lieu [mais] l'idée était que le premier procès de la CPI ne pouvait pas échouer. Pour organiser un bon procès, les procureurs ont sélectionné le cas des enfants soldats comme le seul chef d'inculpation contre Lubanga et décidé d'abandonner les autres...contre la volonté de nombreux enquêteurs,” a indiqué un ancien enquêteur.

Mais Bernard Lavigne, qui a travaillé comme enquêteur dans l'affaire Lubanga – dont l'avenir est désormais incertain suite à la décision des juges que les procureurs étaient coupables de faute professionnelle pour la manière dont ils avaient traité les preuves – indique que les procureurs ont du continuer avec les charges pour lesquelles ils disposaient des preuves les plus solides.

“Pour organiser un bon procès avec des preuves et des témoins solides, le procureur a sélectionné le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats comme le seul chef d'inculpation contre Lubanga, et décidé de reporter les autres charges,” a-t-il indiqué.

Il a ajouté que les preuves recueillies liées aux meurtres et à la violence sexuelle n'avaient pas atteint le seuil juridique nécessaire pour retenir des charges.

Alors que d'anciens enquêteurs ont indiqué à l'IWPR qu'ils comprenaient les inquiétudes des groupes de pression, ils ont ajouté que des preuves avaient émergé suggérant qu'au sein de l'UPC de Lubanga, les viols étaient commis de manière opportuniste, et non pas ordonnés par les commandants, et que les auteurs étaient punis.

“Rien n'a été trouvé lors de nos enquêtes pour confirmer que des ordres avaient été donnés pour humilier au moyen du viol. Si nous avions trouvé des pistes, nous aurions immédiatement approfondi l'enquête,” a indiqué un ancien enquêteur.

Chung a souligné que des difficultés particulières étaient impliquées par les enquêtes et la poursuite des charges de violence sexuelle en RDC.

“Trouver les victimes qui peuvent vous aider à établir le lien entre les plus hauts commandants et les viols ou la réduction en esclavage sexuel qui ont eu lieu à l'époque et dans les lieux qui font l'objet des enquêtes est très difficile,” a-t-elle dit.

Les anciens enquêteurs ont convenu que les crimes de violence sexuelle sont extrêmement difficiles à prouver parce que les victimes sont souvent réticentes à témoigner.

Les victimes de viol, qui sont stigmatisées par leurs communautés suite à une attaque, peuvent souvent souffrir une nouvelle fois lors de leurs témoignages. Elles pourraient également risquer une vengeance violente de

la part des milices ou des troupes gouvernementales contre lesquelles elles donnent des preuves.

“La protection des victimes de violence sexuelle... implique des complications particulières parce qu’elles sont très faciles à identifier. En RDC, les auteurs des crimes et leurs amis sont toujours actifs,” a indiqué Chung.

Chung indique que d’autres enquêtes en RDC – au sujet du Front national intégrationniste, FNI, une milice dirigée par Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui – avaient donné lieu à des chefs d’inculpation de crimes de violence sexuelle.

Suite aux mandats d’arrêt émis en juillet, les juges avaient confirmé en septembre qu’il y avait suffisamment de preuves pour soutenir les charges d’esclavage et de viol contre les deux hommes pour les crimes commis lors d’une attaque sur Bogoro en février 2003.

Chung, qui était l’un des membres de l’Accusation dirigeant cette enquête, a indiqué que dès le début, le but était d’essayer d’inclure les crimes de violence sexuelle dans la demande de mandats d’arrêts.

“Nous avons conduit des missions spécialement vouées à interviewer des victimes de violence sexuelle et nous avons beaucoup aidé les ONG qui étaient désireuses de partager des informations,” a-t-elle dit.

Le Fraper du Hellen a indiqué que dans l’ensemble, elle-même et ses collègues étaient convaincus d’avoir correctement insisté sur les enquêtes portant sur la violence sexuelle et réussi à retenir des charges représentatives.

Chung a acquiescé, indiquant, “dans l’ensemble, je pense que le [Bureau du procureur] a bien réussi à faire de la violence sexuelle une priorité et à retenir des charges qui représentent l’étendue de la violence sexuelle.”

“Les crimes de violence sexuelle sont correctement représentés, et les affaires de la CPI reflètent une plus grande représentation [des crimes commis] que ce qui a été réalisé par n’importe quel autre tribunal [de ce genre]. Bien entendu, ils vont continuer à mettre à profit les leçons apprises.”

CHARGES DE VIOLENCE SEXUELLE TROP LIMITÉES

De nombreux commentateurs maintiennent encore que la CPI ne devrait pas uniquement retenir des nombres plus importants de charges de violence sexuelle contre les suspects, mais également les inculper pour des crimes plus spécifiques. Selon eux, le statut de Rome fondateur de la Cour, dans lequel l’esclavage sexuel, la prostitution force, la grossesse force et la stérilisation force ont été présentés comme des crimes susceptibles de faire l’objet de poursuites pour la première fois en droit international, permet de telles inculpations.

Nowrojee a expliqué à l’IWPR que le terme de “viol” ne reflète pas de manière adaptée la gamme des violations dirigées contre les femmes. Elle a indiqué que les procureurs doivent adopter une approche plus large dans la poursuite de divers types de violence sexuelle, et non pas juste le viol dans le sens restreint de la pénétration vaginale.

“Les procureurs doivent avoir une idée plus claire d’où se situe la ligne entre le viol, la mutilation sexuelle, l’esclavage sexuel, la réduction en esclavage et le mariage forcé,” a-t-elle dit.

Cependant, Chung a indiqué qu’au lieu de pousser à ce que des chefs d’inculpations plus variés pour des crimes sexuels soient présentés à ce stade, les militants devraient plutôt appeler à l’arrestation des fugitifs accusés de crimes de guerre qui sont recherchés par la CPI. Actuellement, seuls quatre inculpés de la CPI – sur un total de 12 – sont détenus à La Haye.

“Le problème qui nécessite à tout prix de faire l’objet d’une certaine attention est le fait que pas une seule des victimes de violence sexuelle de l’ARS n’est susceptible de voir son affaire entendue un jour au tribunal. Les victimes devraient préconiser l’arrestation et les procès plutôt que de chercher à ajouter des allégations à un morceau de papier qui, comme tout bon procureur vous le dirait, ne prouve rien en soi,” a-t-elle dit.

“Dans le cas de l’ARS, nous pouvons ajouter plus de charges, y compris une charge de violence sexuelle, si quelqu’un est arrêté.”

Le Fraper du Hellen indique que son équipe n’hésiterait pas à retenir des charges supplémentaires contre les commandants de l’ARS une fois que les suspects sont amenés à la Cour, s’il existe des preuves allant dans ce sens.

Elle a ajouté que les procureurs suivaient avec intérêt le travail révolutionnaire de leurs homologues au Tribunal spécial pour la Sierra-Leone, TSSL, qui ont été les premiers à inculper des suspects pour mariage forcé, indiquant que ce crime décrit de manière adaptée l’expérience des femmes sierra léonaises kidnappées par les soldats et les groupes rebelles.

Des observateurs indiquent que cette charge pourrait refléter de manière adéquate l’expérience des filles conscrites dans des milices lors d’autres conflits, y compris l’insurrection de l’ARS.

Le Fraper Du Hellen a indiqué qu’à l’époque où la demande de mandat d’arrêt avait été faite dans le cas de l’ARS, les procureurs savaient que l’ARS désignait les filles comme “épouses”, mais ce n’était pas la preuve que le mariage forcé avait eu lieu. Cependant, elle a ajouté que les procureurs de la CPI disposaient désormais de plus de preuves dans leurs documents, laissant la possibilité ouverte que des charges supplémentaires, y compris celle de mariage forcé, soient présentées suite à l’arrestation des suspects.

PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LES CRIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Les procureurs à la Cour soutiennent qu'ils travaillent dur pour soutenir les enquêteurs dans la recherche de preuves de crimes de violence sexuelle.

En août 2004, ils mirent en place une Unité violences sexistes et enfants dédiée au conseil des enquêteurs et avocats sur la manière d'enquêter et de poursuivre les crimes de violence sexuelle.

La directrice de cette unité, Gloria Atiba-Davies, a indiqué que son équipe était impliquée dès la phase d'analyse lorsque la Cour reçoit des informations de la part des États, de la communauté internationale ou des ONG sur les graves crimes de violence sexuelle. L'Unité offre une formation aux enquêteurs avant qu'ils ne soient déployés sur le terrain, et organise des sessions de sensibilisation culturelle pour chaque pays spécifique.

Les procureurs de la CPI disent que depuis que la Cour a été établie, ils ont fait beaucoup de progrès dans la poursuite des crimes sexuels, et indiquent que la stratégie d'inculpation s'est renforcée et est devenue plus descriptive.

Un progrès majeur est intervenu en juillet, lorsque les procureurs de la CPI ont demandé aux juges d'inculper le président soudanais Omar al-Bashir pour avoir conduit un génocide au Darfour, en partie au moyen d'une campagne de viol – la première tentative de la Cour d'essayer de poursuivre le crime de cette manière.

Les procureurs ont accusé al-Bashir d'avoir organisé la destruction des communautés Fur, Zaghawa et Masalit au Darfour en utilisant le viol, la peur et la faim. Trois mois plus tôt, les juges de la CPI avaient émis des mandats d'arrêts contre le ministre soudanais Ahmed Harun et le chef de milice janjaouid Ali Kushayb, pour 51 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris le chef de viol.

Pour pouvoir poursuivre le viol comme génocide, les procureurs doivent prouver l'intention de détruire un groupe en tout ou en partie. Le Fraper du Hellen explique que le viol faisait partie intégrante des attaques sur les villages Fur, Masalit et Zaghawa.

Dans leur demande faite aux juges relativement à un mandat d'arrêt contre al-Bashir, les procureurs ont cherché à montrer que le viol avait été systématique.

“[Les Janjaouid soutenus par le gouvernement] n'ont pas eu besoin de tuer les gens dans les camps, ils encerclaient les camps et attendaient que les femmes sortent, pour les violer et les laisser retourner raconter leur histoire. Au bout de cinq ans [de cette méthode], ils peuvent détruire le groupe,” explique Le Fraper du Hellen.

“C'est le ciblage systématique d'un groupe spécifique qui montre l'intention de détruire.”

Les chefs de violence sexuelle sont aussi très présents dans l'acte d'accusation de l'ancien vice-président de la RDC, Jean-Pierre Bemba, qui est accusé de six chefs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, y compris le viol en lien avec les événements ayant eu lieu en RCA.

Bemba, le dernier suspect à avoir été inculpé par la CPI, est accusé d'avoir orchestré le viol comme crime contre l'humanité et crime de guerre; notamment en tant que torture; et atteinte à la dignité de la personne, en particulier par l'humiliation et le traitement dégradant dans le cadre de la violence sexuelle.

Inder explique que ce sont de forts chefs d'inculpation et si on les envisage en tandem avec les chefs explicites de viol comme un crime en soi et comme étant constitutif d'autres crimes, ils reflètent à la fois l'intention et l'impact de l'utilisation de la violence sexuelle dans le conflit armé.

Le Fraper du Hellen indique que lors de l'enquête sur la RCA, les procureurs ont surmonté une hésitation initiale de commencer une affaire qui figurait plus de charges de violence sexuelle que de meurtres.

Bien que les preuves préliminaires rassemblées auprès des ONG locales et des organisations internationales aient démontré une campagne massive de viol, les analystes et les enquêteurs n'étaient au départ pas certains que les crimes de viol et de violence sexuelle commis soient assez nombreux et assez graves pour constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Les procureurs, n'avaient apparemment aucune hésitation, compte tenu des preuves, quant au fait que la campagne de viol atteignait le seuil juridique nécessaire, selon Le Fraper du Hellen.

Ils travaillaient avec des groupes communautaires dans le pays pour montrer que la poursuite du viol était haut placée sur l'agenda de la CPI.

“Lorsque [le Procureur en chef Luis Moreno-Ocampo] se rendit en RCA, certaines associations de femmes voulurent lui montrer les fosses communes, mais il était intéressé par la manière dont le viol était abordé et voulait savoir si les comptes-rendus des attaques étaient conservés,” a-t-elle dit.

Les procureurs indiquent qu'ils sont fiers de leur décision de poursuivre le viol de manière extensive par rapport à la RCA, reconnaissant que dans certaines circonstances ce crime est aussi un acte de torture et une atteinte à la dignité de la personne.

“Le viol d'une petite fille pendant une heure dans un village est un viol, et c'est aussi un acte de torture. Un chef local violé pendant très longtemps et publiquement, c'est un cas de viol requérant des chefs additionnels de torture et outrage à la dignité de la personne,” a indiqué Le Fraper du Hellen.

COOPÉRATION ACCRUE AVEC LES TRIBUNAUX LOCAUX

Alors que les enquêteurs se préparent à lancer leur enquête longtemps attendue aux Nord et Sud Kivu dans l'est de la RDC, ils prévoient une initiative qui les verra travailler avec les tribunaux locaux pour soutenir les poursuites de violence sexuelle de suspects de rang inférieur.

Des observateurs déclarent que cette décision de coopérer avec le système judiciaire local aurait dû être prise il y a longtemps.

Un récent sondage mené par le Centre international pour la justice transitionnelle, le centre des droits de l'Homme de l'Université de Berkeley et le Centre Payson de développement international a confirmé la prévalence de la violence sexuelle comme un outil du conflit dans les Kivus.

Moreno-Ocampo a indiqué que les enquêtes de la CPI sur ces crimes vont viser à soutenir le système judiciaire national en partageant les preuves avec les juges locaux.

Lorsque les enquêteurs de la Cour récolteront des preuves contre ceux qu'ils pensent être les principaux responsables des crimes les plus graves, ils vont aussi identifier les suspects de rang inférieur et construire leurs dossiers de preuve contre eux pour être utilisés dans des procès locaux.

Annonçant cette nouvelle stratégie lors d'une conférence sur la justice sexospécifique à La Haye en juillet dernier, les procureurs ont reconnu qu'il y aurait des problèmes connexes, y compris par rapport à la protection des témoins.

En dépit de cela, les enquêteurs indiquent qu'une telle stratégie aurait dû être mise en œuvre plus tôt.

Lavigne a indiqué que c'était une "erreur" de ne pas avoir remis au système judiciaire local les preuves des crimes de violence sexuelle récoltées lors de l'enquête en l'affaire Lubanga, après que les procureurs de la CPI aient décidé de se focaliser exclusivement sur les charges liées aux enfants soldats.

"Il est regrettable que nous n'ayons pas remis les preuves [pour que les tribunaux locaux puissent organiser des procès de violence sexuelle]," a-t-il dit. "Grâce à nos ressources, nous avons récolté des preuves médico-légales qui auraient pu leur être utiles, mais cela n'intéressait pas les procureurs de les remettre."

Mais les procureurs ont indiqué que la sûreté et la sécurité étaient des points de désaccord, et ont souligné que la remise des preuves allait requérir une protection renforcée des témoins et du système judiciaire.

"[Une] évaluation [est nécessaire] pour décider si et comment remettre l'information aux autorités nationales. Il y a habituellement des inquiétudes par rapport à la protection des témoins, par exemple," a indiqué Chung.

Le système judiciaire congolais a désespérément besoin d'aide, les branches militaires et civiles étant toutes deux frappées par un manque de ressources, une forte corruption et une indépendance insuffisante par rapport au gouvernement.

Lavigne indique qu'une relation avec la CPI pourrait augmenter le niveau des procès locaux, et persuader les milices rebelles et les responsables gouvernementaux corrompus de commencer à respecter l'Etat de droit.

Cependant, d'autres anciens enquêteurs ont déclaré que tout arrangement doit être prudemment planifié pour éviter que les équipes d'enquête de la CPI déjà écartelées sur le terrain ne soient dispersées de manière encore plus précise.

La Cour de La Haye envisage de soutenir la justice locale

Selon certains experts juridiques, aider à l'amélioration des capacités judiciaires du Congo est un des moyens par lesquels la CPI peut s'assurer que les violeurs finiront au tribunal.

Par Lisa Clifford à La Haye et Charles Ntiriyica à Goma

La République démocratique du Congo, RDC a été décrite comme le pire endroit du monde pour vivre en tant que femme ou fille. Les femmes, jeunes, vieilles, ou encore bébés, sont quotidiennement violées par des miliciens, soldats, policiers ou civils. Les victimes se comptent par centaines de milliers, bien que les nombres exacts ne soient pas clairs étant donné que la plupart des femmes ne parlent jamais des attaques dont elles ont fait l'objet. Vu l'état du système judiciaire - quasiment anéanti - parler de ces viols a peu d'intérêt.

L'arrivée, il y a quatre ans, de la Cour pénale internationale, CPI, avait apporté une lueur d'espoir pour les victimes congolaises de viol. Mais la justice internationale n'a jusqu'à présent pas réussi à mettre un terme, ou même à ralentir, la violence contre les femmes.

Uniquement chargée de la poursuite des principaux responsables de crimes de guerre et pourtant critiquée de ne pas en faire plus pour lutter contre l'impunité générale, la CPI examine maintenant ses possibilités d'action dans les provinces du Nord et du Sud Kivu où l'épidémie de viol est à son paroxysme. Une des premières solutions envisagées est de travailler plus étroitement avec le gouvernement du Congo.

Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la CPI, a indiqué à l'IWPR que la Cour envisage de partager les informations qu'elle a récoltées sur les criminels de rang inférieur – des informations qu'elle n'a pas l'intention d'utiliser elle-même – avec les autorités nationales. Les Procureurs et les juges congolais se baseraient alors sur les informations de la CPI pour préparer leurs propres cas de viol.

“Le Bureau du procureur attache une grande importance aux enquêtes sur les crimes sexuels

et à caractère sexiste,” a indiqué Bensouda. “Une chose que nous étudions est la possibilité de travailler de manière très rapprochée avec le gouvernement de la RDC. Nous ne sommes pas en position de tout faire, mais nous pourrions apporter des informations au gouvernement, et nous pourrions même travailler avec le gouvernement au niveau local.”

La coopération avec les systèmes judiciaires nationaux tient une place prééminente dans le document fondateur de la CPI. Le Statut de Rome indique que la CPI doit agir en complément des tribunaux locaux, leur permettant de garder la faculté de juger les cas de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Mais au Congo, où le système judiciaire s'est effondré, l'idée de la CPI de remettre des documents de preuve aux procureurs et aux juges est-elle réaliste?

Les experts juridiques indiquent que le manque de programmes de protection des témoins au Congo et l'interférence fréquente et omniprésente des politiques et des militaires dans les affaires du tribunal rend une telle coopération étroite presque impossible. Le Congo doit encore incorporer le Statut de Rome dans sa législation nationale – ce qui signifie que les tribunaux civils ne peuvent toujours pas juger les affaires de crimes de guerre – et conserve la peine de mort. Trois soldats et deux civils ont été condamnés à mort en septembre pour le meurtre de Daniel Boteti, un membre de l'opposition congolaise au parlement assassiné en juillet dernier.

“Au départ nous étions très enthousiastes à l'idée que la Cour travaille de manière plus étroite avec le système judiciaire congolais... puis nous avons commencé à

réfléchir à la manière dont cela allait fonctionner et nous avons alors réalisé tous les problèmes que cela allait poser,” a indiqué Géraldine Mattioli, directrice du plaidoyer auprès du programme de justice internationale de Human Rights Watch.

“Pour le moment cela semble irréalisable ... que les enquêteurs rassemblent des informations et remettent un dossier entre les mains du système judiciaire national. A ce moment précis dans le temps, je ne vois pas comment cela pourrait fonctionner.”

Des avocats d'un groupe du Nord Kivu qui offre une assistance juridique aux victimes de viol – la Dynamique des femmes juristes, DFJ – ne connaissent que trop bien les carences du système judiciaire du pays.

Sindubaza Vumbi, originaire de Goma, a indiqué à l'IWPR que des violeurs inculpés payent souvent les juges pour se voir octroyer une mise en liberté provisoire. Puis ils disparaissent, après avoir donné une fausse adresse. Parfois ils rejoignent un groupe armé ou fuient dans un pays voisin.

“Cela rend notre tâche encore plus difficile et fait du viol une tradition dégoûtante dans notre province,” a indiqué Vumbi.

L'interférence des politiciens ainsi que de la police et des militaires dans le processus juridique est monnaie courante. L'avocate de DFJ, Christine Mpinda indique que les juges qui refusent de coopérer sont dessaisis ou humiliés d'une autre manière.

“Le seul magistrat militaire efficace de Goma, un colonel des FARDC [l'armée congolaise], a été récemment transféré, simplement pour avoir osé dire qu'à partir de maintenant, toute interférence militaire dans un procès serait inacceptable,” a déclaré Mpinda. “Il a reçu de sérieuses menaces de mort.”

Les avocats eux-mêmes sont également intimidés. “Chaque fois que nous défendons nos clients qui sont victimes de viols, nous recevons des menaces de la part d'officiers de l'armée ou de ceux qui sont du côté de la police,” a déclaré Tulinabo Chirimwami, également de la DFJ.

Bensouda a déclaré que la CPI est consciente des carences du système judiciaire congolais.

Le manque de protection des victimes et des témoins est particulièrement problématique, a-t-elle indiqué, ajoutant que la Cour ne remettrait jamais les documents de preuves aux tribunaux nationaux si le Congo ne pouvait garantir la sécurité de ceux ayant parlé à la CPI.

“Nous étudions la faisabilité de ce projet,” a indiqué Bensouda. “Nous ne le ferions pas en sachant que cela mettrait quiconque en danger.”

“Cela ne serait pas juste pour leur donner [des preuves] et de les laisser se débrouiller. Nous voulons d'abord voir comment la CPI peut travailler avec eux. Nous n'allons pas juste tout remettre, nous laver les mains et tourner le dos.”

Bien que le débat continue sur le rôle de la CPI au Congo, il est clair que quelque chose doit être fait.

Un récent sondage élaboré par le centre international pour la justice transitionnelle, le centre des droits de l'Homme de l'Université de Californie, Berkeley et le centre Payson de l'Université Tulane a conclu que près de 16 pour cent des personnes interrogées au Nord et au Sud Kivu et en Ituri avaient subi des viols. Près de 12 pour cent de celles-ci ont été les victimes de multiples assauts.

Mirna Adjami, chef de mission de l'ICTJ au Congo, a indiqué que les chiffres réels étaient plus élevés mais ne faisaient pas l'objet de rapports suffisants en raison du stigmatisme associé au viol et de la peur des représailles. Mais malgré les nombreux obstacles aux poursuites, les Congolais ont indiqué aux sondeurs qu'ils voulaient la justice pour ceux qui avaient été violés.

“Soixante-dix pour cent des personnes interrogées pensent que les crimes de violence sexuelle sont ceux pour lesquels il est le plus important de trouver les responsables,” a indiqué Adjami. “Cela souligne le désir de la population de combattre l'impunité pour le viol et la violence sexuelle.”

Certains experts juridiques déclarent que le fait d'aider à améliorer les capacités judiciaires du Congo est un moyen pour la CPI de s'assurer que les violeurs finissent au tribunal.

Mattioli a suggéré que la CPI soutienne les procureurs locaux dans les zones où elle enquête déjà. Un procureur national en Ituri, où la CPI a émis ses quatre premiers actes d'accusation, a récemment indiqué à des membres de Human Rights Watch qu'il aimerait obtenir les conseils de la CPI pour savoir comment monter une affaire sur le recrutement d'enfants soldats.

“Le Procureur se pose toutes ces questions : comment contourner le fait que [le recrutement d'enfants] n'est pas un crime en droit congolais mais que les crimes de guerre le sont, comment construire une affaire basée sur le Statut de Rome,...” a indiqué Mattioli.

“Il a toutes ces questions, mais je ne peux pas aider. Les gens de la MONUC [Mission des Nations Unies en RDC] ne peuvent pas aider. Les ONG ne peuvent pas aider. Elles n'ont jamais préparé d'affaire juridique sur le recrutement d'enfants soldats.

“Les Procureurs et les enquêteurs de la CPI pourraient passer une après-midi avec lui lors de leur prochaine visite sur place et passer en revue les éléments des crimes. Cela pourrait vraiment l'aider à construire son affaire.”

Thomas Lubanga, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo et Bosco Ntaganda sont accusés du recrutement d'enfants soldats pour les faire participer au conflit en Ituri. Katanga et Ngudjolo sont également accusés de crimes de violence sexuelle.

Mattioli a suggéré que la CPI établisse des critères – y compris l'abolition de la peine de mort et la mise en place d'un programme de protection des victimes et témoins – qui devront être remplis avant que la Cour ne puisse travailler plus étroitement avec le Congo.

“Cela n'est pas sans précédent. C'est exactement ce qu'a fait le Tribunal pénal international pour le Rwanda,” a-t-elle dit.

Des groupes tels que DFJ dans la capitale du Nord Kivu indiquent qu'ils se réjouiraient d'obtenir une aide de la part de la CPI. Fondée en 2007, DFJ opère des centres juridiques dans les régions de Masisi et Rutshuru, qui informent les résidents locaux sur leurs possibilités lorsqu'ils sont violés.

Le groupe représente également des femmes devant les tribunaux et a obtenu la condamnation de 56 personnes, principalement pour le viol de mineurs tels que Jeannette, âgée de 16 ans. Elle avait été attaquée par deux soldats à Rutshuru à son retour des champs.

“Un ami de ma famille est venu dire à mes parents qu'il y avait des femmes qui aidaient à intenter des procès,” a-t-elle dit. “Ils sont allés voir la Dynamique des femmes juristes, et heureusement nous avons gagné le procès. Ça me reconforte au moins un peu.”

Les soldats qui ont violé Jeannette ont été emprisonnés, même s'il n'est pas clair combien de temps ils vont rester en prison. Les prisons du Congo sont connues pour leur porosité et les prisonniers s'échappent, ou achètent leur sortie, de manière régulière.

En 2006, un tribunal militaire avait condamné sept soldats de l'armée congolaise à la prison à vie pour le viol en réunion de dizaines de femmes dans la ville de Songo Mboyo, située au nord du pays. Les juges avaient cité le Statut de Rome dans leur verdict, le premier de l'histoire judiciaire du Congo à reconnaître le viol et les violences sexuelles comme un crime contre l'humanité. Les hommes s'étaient échappés quelques mois plus tard et sont actuellement toujours en fuite.

Améliorer le système carcéral du Congo pourrait bien être au delà des attributions de la CPI, mais les analystes indiquent que la justice internationale a un autre rôle important à jouer au Congo.

L'archevêque sud africain Desmond Tutu, présent récemment à La Haye pour une réunion du bureau du fonds de la CPI au profit des victimes dont il est membre, pense que la Cour agit comme un important moyen de dissuasion.

Tutu a pris un autre pays africain, le Zimbabwe, comme exemple d'un pays où la justice internationale fonctionne.

“Les crimes terribles continuent, c’est vrai, mais les gens commencent à avoir peur,” a déclaré Tutu à l’IWPR. “Une partie des [raisons] pour lesquelles nous ne pouvons pas obtenir une résolution de [la] crise au Zimbabwe est que beaucoup de gens qui étaient des acolytes de Mugabe, et qui se sont rendus coupables de violences, ont peur aujourd’hui.

“Ils cherchent une sorte d’immunité, ce qui signifie que les gens sont au courant de l’existence de cette cour, et même de plus en plus dans la mesure où ils savent qu’il pourrait y avoir une épée de Damoclès suspendue au dessus de leurs têtes. Cela peut les dissuader.”

Mattioli s’interroge cependant sur la force de dissuasion que la CPI a eue jusqu’à présent. Elle indique que les chefs militaires d’Ituri ont eu peur au départ, lorsque l’acte d’accusation de Lubanga a été révélé pour la première fois il y a plus de deux ans, mais que cela n’a pas duré.

“Cette [peur] dure un moment lorsque la nouvelle [d’un acte d’accusation] paraît et puis tout le monde l’oublie,” a indiqué Mattioli.

Elle pense que la Cour a besoin de trouver une meilleure méthode pour expliquer son travail aux Congolais.

“Je ne suis pas sûre que leur politique de communication soit la meilleure possible. Les charges de violence sexuelle sont incluses dans les affaires Ngudjolo et Katanga, mais je ne suis pas convaincue que tout le monde au Congo sache que ces crimes sont poursuivis,” a-t-elle indiqué.

Un autre problème majeur pour la CPI au Congo, a indiqué Mattioli, est son échec à exécuter ses mandats d’arrêt. En avril dernier, la Cour a révélé un acte d’accusation contre le chef de milice d’Ituri Bosco Ntaganda, qui continue à lui échapper.

Ntaganda est accusé d’avoir forcé des enfants à effectuer leur service militaire alors qu’il était membre des Forces patriotiques pour la libération du Congo, FPLC, en 2002 et 2003. Les FPLC sont l’aile militaire de l’Union des patriotes congolais, UPC de Lubanga.

Le procès de Lubanga à la CPI est presque réduit à néant et Ntaganda a quitté l’Ituri, le terrain de prédilection des FPLC, pour le Nord Kivu. Il a rejoint la force rebelle de Laurent Nkunda et est désormais second de commandement au sein du groupe accusé d’avoir commis des violences sexuelles de masse au Nord Kivu.

“Vous serez plus dissuasif si vous êtes perçu comme quelqu’un de fort,” a indiqué Mattioli. “Si j’étais quelqu’un commettant des crimes de violence sexuelle là-bas, je n’aurais pas trop peur de la CPI en ce moment.”

De récents communiqués de la part du Procureur ont déploré la “brutalité choquante” des violences sexuelles dans les Kivus et averti Nkunda, l’armée et les rebelles rwandais hutus que la CPI veille.

Mais des actions juridiques concrètes contre les violeurs aux Kivus semblent encore bien éloignées. Les enquêteurs de la CPI ne sont pas encore sur le terrain là-bas, mais discutent au lieu de cela de manière informelle avec les locaux et les ONG.

“Ce que nous avons perçu comme crucial était d’obtenir une vision fidèle des gens qui sont sur le terrain,” a indiqué Bensouda. “Nous devons être très prudents sur la manière dont nous abordons les crimes à caractère sexuel, et nous devons rassembler autant d’informations que nous pouvons avant de nous déployer dans la zone.”

Mais il n’est pas clair quand cela va se produire. “Beaucoup de questions doivent être étudiées,” a indiqué Bensouda. “Il est difficile de déterminer une période.”

